



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 26 novembre 2018

**N°221/11/2018 : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE  
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.*

**Etaient présents : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCO, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 6**

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absents : 2**

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », au décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011 et à la circulaire ministérielle du 3 Août 2011, les collectivités et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, doivent présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il convient aujourd'hui de présenter le rapport sur la situation de la Ville de Montauban, en matière de développement durable, avant d'aborder les orientations budgétaires du budget 2018.

Comme précédemment, ce rapport porte sur plusieurs bilans : celui des actions qu'elle a conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement de ses activités internes, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions politiques publiques et programmes dans le domaine du développement durable.

Ce rapport 2018 porte un éclairage sur les programmes et actions lancés et réalisés par la Ville, et met également en perspective les engagements de 2018.

Il est structuré en trois parties :

- les actions de la Ville en matière de développement durable,
- l'exemplarité de la Ville en matière de développement durable,
- les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de développement durable.

Il n'a cependant pas vocation à être exhaustif, il met en évidence une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable.

Considérant que le rapport sur la situation interne et territoriale de la collectivité en matière de développement durable a été adressé à chacun des membres du Conseil avec la convocation à la présente séance.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- déclarer avoir pris connaissance du rapport 2018 sur la situation de la Ville de Montauban en matière de développement durable,
- prendre acte de ce rapport.

**PREND ACTE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**29 NOV. 2018**

De sa publication et/ou notification le :

**29 NOV. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

